

*Les valeurs identitaires fondamentales de  
l'Association,  
Ses principes directeurs de travail*

→ LES VALEURS SOCLES IDENTITAIRES ET FONDAMENTALES ASSOCIATIVES.

L'Association souhaite être identifiée et reconnue par certaines valeurs qu'elle habite et qu'elle essaye de porter et de partager avec ses salariés.

**Ces valeurs se caractérisent par :**

- sa laïcité,
- sa culture du partenariat et sa volonté de contractualiser des modes de coopération,
- sa rigueur méthodologique,
- la relation d'aide et d'accompagnement qu'elle instaure auprès des personnes qui s'inscrit dans une approche humaniste (l'intérêt porté aux autres) mais ancrée dans des pratiques professionnelles,
- sa volonté d'instaurer des lieux et des conditions propices à l'échange et à la socialisation avec les personnes accompagnées,
- sa capacité à déployer une force de travail au profit de l'intérêt général et d'être force de proposition au sein des collectifs de travail,
- sa capacité à innover et expérimenter des réponses favorisant la prise en charge ou le soutien des personnes,
- sa volonté de défendre un savoir-vivre institutionnel : chaleur de l'accueil, être en position permanente d'écoute, favoriser la rencontre...

L'Association veille par ailleurs à éviter toutes les dépenses de prestige.

**Ces valeurs se déclinent au bénéfice des personnes par :**

- la volonté de rendre les personnes autonomes et de les aider à développer et exercer leur citoyenneté,
- la conviction que les personnes sont, acteurs de leur propre histoire, en capacité d'amorcer un changement dans leur parcours et sujets de droit,
- le respect de la liberté d'engagement des personnes accompagnées,
- le souci constant d'exercer dans le respect du mandat judiciaire, des missions et une pratique professionnelle centrées sur la personne dans un cadre contraint mais avec tolérance et sans jugement.

→ SES PRINCIPES DIRECTEURS DE TRAVAIL

L'Association inscrit son action dans le respect du cadre législatif ainsi que des droits et devoirs de chacun.

En termes de questionnement ou de recherche de solutions sur des problématiques sociétales ou sociales, l'Association privilégie toujours une démarche de réflexion et d'intérêt général, en interne de l'Association et au sein des fédérations auxquelles elle est adhérente, aux fins de résoudre les problématiques individuelles.

L'intervention sociale ou éducative qui se construit en réseau avec des partenaires est toujours privilégiée.

Bien qu'habitée par des certitudes sur le sens de son action, l'Association est toujours vigilante voire critique sur sa fonction sociale et notamment s'interroge sur le rôle qu'elle peut être amenée à jouer si elle pense que son intervention peut être utilisée à des fins de contrôle social.

L'Association se donne les moyens d'être toujours en mouvement pour favoriser la recherche et l'expérimentation de nouvelles formes d'interventions sociales.

→ LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROJET D'INTERVENTION SOCIALE

En référence au projet et aux objectifs de l'Association, l'intervention sociale ou éducative des travailleurs sociaux s'appuie sur une charte des pratiques de l'accompagnement social.

Comme toute charte, son objectif premier est de rassembler des personnes autour de valeurs et de principes partagés.

Il s'agit pour l'Association de fédérer ses travailleurs sociaux autour de valeurs et de principes auxquels ils vont se référer pour mettre en place et développer des interventions sociales et des actions éducatives.

Ces principes communs de travail définis, qui guident les travailleurs sociaux en matière d'accompagnement social, respectent et intègrent :

- le contenu des cahiers des charges liés aux missions des services,
- des approches différentes dues aux traitements des différents publics,
- la diversité des pratiques d'intervention au sein de l'Association.

Cette charte définit les principes qui lient le travailleur social avec l'Association, sa manière d'occuper une identité professionnelle auprès des publics dont il a la charge, les objectifs de l'accompagnement social, son rôle d'accompagnant, des principes méthodologiques de travail (le travail en équipe, la pratique des écrits professionnels, les phases de prise en charge, l'entretien...), la mise en œuvre des droits des usagers... Puisqu'il s'agit d'énoncer des éléments qui esquissent l'exercice de bonnes pratiques professionnelles, cette charte ne pouvant être qu'un catalogue d'intentions, l'association veille à ce que chacun se donne comme objectif de tendre à...

En proposant cette charte, l'Association s'engage à continuer à mettre en œuvre l'ensemble des moyens et des conditions propices, pour que chaque professionnel puisse exercer ses interventions avec qualité et dans les meilleures conditions.